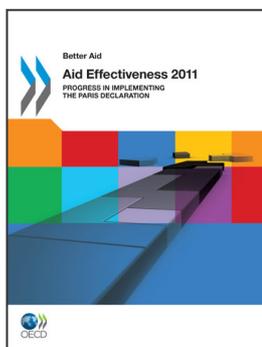


# D INDICATEURS DE PROGRÈS DE LA DÉCLARATION DE PARIS

Indicateurs	Objectifs-cibles pour 2010
<b>1 Stratégies de développement opérationnelles</b>	Au moins 75 % des pays partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles
<b>2a Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques</b>	La moitié des pays partenaires progressent d'au moins un degré (0.5 point) sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales).
<b>2b Des systèmes nationaux fiables de passation des marchés</b>	Un tiers des pays partenaires progressent d'au moins un degré (de D à C, de C à B ou de B à A) sur l'échelle de performance à quatre degrés utilisée pour cet indicateur.
<b>3 Les apports d'aide sont alignés sur les priorités nationales</b>	Réduire l'écart de moitié – Réduire de moitié la part des apports d'aide au secteur public qui n'est pas comptabilisée dans le budget national (au moins 85 % des apports d'aide étant comptabilisés dans le budget).
<b>4 Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</b>	50 % des apports de coopération technique sont mis en œuvre dans le cadre de programmes coordonnés conformes aux stratégies nationales de développement.
<b>5a Utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques</b>	Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires. Dans les pays partenaires qui affichent un score de 5 ou plus sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (voir l'indicateur 2a).
	Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de gestion des finances publiques des pays partenaires. Dans les pays partenaires qui affichent un score compris entre 3.5 et 4.5 sur l'échelle de performance des systèmes de gestion des finances publiques/de l'EPIN (voir l'indicateur 2a).
<b>5b Utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés</b>	Réduire de deux tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires. Dans les pays partenaires qui affichent le score A sur l'échelle de performance des systèmes de passation des marchés (voir l'indicateur 2b).
	Réduire d'un tiers la part des apports au secteur public qui ne fait pas appel aux systèmes de passation des marchés des pays partenaires. Dans les pays partenaires qui affichent le score B sur l'échelle de performance des systèmes de passation des marchés (voir l'indicateur 2b).
<b>6 Renforcer les capacités en évitant les unités parallèles de mise en œuvre de projets</b>	Réduire des deux tiers le nombre d'unités parallèles de mise en œuvre des projets.
<b>7 L'aide est davantage prévisible</b>	Réduire l'écart de moitié – Réduire de moitié la part de l'aide dont le versement n'est pas effectué au cours de l'exercice budgétaire pour lequel il est prévu.
<b>8 L'aide est non liée</b>	Poursuivre les progrès.

Indicateurs		Objectifs-cibles pour 2010
9	Utilisation de procédures ou dispositifs communs	66 % des apports d'aide sont fournis dans le cadre d'approches fondées sur des programmes
10a	Missions sur le terrain effectuées conjointement	40 % des missions des donateurs sur le terrain sont effectuées conjointement
10b	Travaux analytiques par pays effectués conjointement	66 % des travaux analytiques par pays sont effectués conjointement
11	Cadres orientés vers les résultats	Réduire l'écart d'un tiers – Réduire d'un tiers la proportion de pays qui n'ont pas de cadres d'évaluation des performances transparents et se prêtant à un suivi.
12	Responsabilité mutuelle	Tous les pays partenaires se soumettent à des évaluations mutuelles.



Extrait de :

## Aid Effectiveness 2011

Progress in Implementing the Paris Declaration

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264125780-en>

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2012), « Indicateurs de progrès de la déclaration de Paris », dans *Aid Effectiveness 2011 : Progress in Implementing the Paris Declaration*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264084780-14-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).